

ASSEMBLÉE NATIONALE
29 novembre 2024

ACCOMPAGNEMENT DES PARENTS D'ENFANTS ATTEINTS DE CANCERS - (N° 625)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 33

présenté par
M. Thiébaut

ARTICLE 8

Après le mot :

« ou »,

insérer le mot :

« victimes ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

amendement rédactionnel